

Affaire suivie par :
Maud PONSARD
Inspectrice
☎ 03-63-55-83-77
✉ ddetspp-spae@jura.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les Maires du
département du Jura

Lons-le-Saunier, le 28/03/2025

Objet : Prévention de la fièvre aphteuse / Mesures concernant les détenteurs d'ovins, caprins et porcins

Madame, Monsieur le Maire,

La fièvre aphteuse est une maladie animale virale extrêmement contagieuse affectant les bi-ongulés (essentiellement bovins, ovins, caprins et porcins). Elle n'est pas transmissible à l'Homme et se caractérise par l'apparition d'aphtes ou vésicules sur les muqueuses buccales, nasales et mammaires ainsi que sur les onglons des animaux. Le virus responsable de la maladie peut être véhiculé par l'air et par contact entre les animaux.

Un premier foyer de fièvre aphteuse a été confirmé le 7 mars 2025 en Allemagne et la maladie s'étend progressivement en Hongrie ainsi qu'en Slovaquie. A ce jour, la France est indemne de cette maladie et maintenir ce statut pour notre pays est primordial. L'apparition du virus en France entraînerait de graves conséquences sur les marchés commerciaux d'animaux et de denrées avec un préjudice inestimable.

Parmi les mesures qui permettent d'anticiper la propagation de la maladie, la connaissance stricte des élevages et des détenteurs d'animaux bi-ongulés est essentielle. Votre mobilisation est par conséquent indispensable afin de **recenser l'intégralité des détenteurs d'ovins, caprins et porcins, notamment les particuliers, présents sur le territoire de votre commune**. La traçabilité de la filière bovine est, quant à elle, assurée depuis la crise de la vache folle.

Dans ce contexte, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) du Jura va vous transmettre rapidement la liste des détenteurs d'ovins, caprins et porcins qu'elle connaît officiellement. Je vous demande de vérifier attentivement les informations qui vous seront transmises et d'apporter toutes les modifications nécessaires au recensement exhaustif et précis de chaque détenteur d'animaux. Je vous saurai gré de lui indiquer notamment les coordonnées précises des détenteurs non mentionnés sur la liste fournie.

Cette action est importante car elle permettra de recenser précocement les animaux présents sur un territoire et donc, à la DDETSPP, de prendre rapidement les mesures de gestion de la fièvre aphteuse en cas d'apparition au sein du département. Je vous remercie pour votre appui et votre soutien dans ces actions de prévention de la fièvre aphteuse.

Je sais pouvoir compter sur votre entière mobilisation et mes services, en particulier la DDETSPP du Jura, restent à votre disposition pour tout complément d'information aux coordonnées ci-dessous :

ddetspp-spae@jura.gouv.fr / 03 63 55 83 00 (9h à 11h45 du lundi au vendredi)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,



Serge CASTEL